

# Rapport d'activité 2023

*Abri de nuit*



## INTRODUCTION

Depuis plus d'une décennie, l'Etat par le biais d'une subvention versée par le DEETS et via deux associations COALLIA et l'ADEF0, permet de mettre à l'abri de familles étrangères déboutées de la demande d'asile.

Actuellement, nous comptons 79 places financées sur une structure collective.

Ce dispositif, est installé sur un terrain mis à disposition par le Ministère de la Défense et viabilisé par Dijon Métropole, rue des Creuzots à DIJON.

Il se trouve sur un territoire desservi par les transports en commun (bus, tramway) et proches de toutes commodités ce qui facilite le quotidien des familles.

La majorité des familles accueillies sur ce site ont eu un parcours de demande d'asile dont l'issue a été négative et par conséquent elles ont l'obligation de quitter les structures spécifiques qui les prenaient en charge (MADA, CADA...).

Chaque ménage est orienté par le 115 (plateforme téléphonique). Le dispositif 115 est national et en Côte D'Or, il est géré par l'association ADEF0.

Une liste d'attente en direction de ce service comprend l'ensemble des familles déboutées encore en structure mais en indu et celles dans la même situation administrative accueillies chez des tiers.

L'accueil d'une famille n'est possible que lors du départ d'une autre (vers le service Hébergement Urgence Familles « migrants » par exemple, après obtention d'un titre).

Les mouvements sont relativement rares et l'ensemble des structures spécifiques à la demande d'asile continuent de prendre en charge les familles jusqu'à la libération d'une place sur l'ADN correspondant au profil familial et à la position sur la liste d'attente.

La liste d'attente est actualisée par le SIAO 21 et en lien avec le service de l'ADN.

Lorsque des places sont disponibles (absence d'une famille) elles seront remises à disposition à d'autres ménages (familles, personnes seules) sollicitant une place d'hébergement d'urgence via le 115.

Pour prétendre à un hébergement sur l'Abri de Nuit, les ménages doivent correspondre à des critères de vulnérabilité spécifiques :

- avoir des enfants de moins de 3 ans
- être enceinte
- être en situation de vulnérabilité médicale des parents ou des enfants

Cependant notre dispositif fait prévaloir l'inconditionnalité d'accueil, de ce fait si des places sont disponibles nous devons accueillir tout ménage débouté de la demande d'asile ou primo-arrivant qui en feront la demande.

Dans cette même logique de signal fort envoyé par les services de l'Etat (DEETS) qui finance cette mise à l'abri.

Une famille ne pourra en aucun cas recevoir une notification de fin de prise en charge de ce dispositif. Il a été décidé que pour sortir une famille de l'ADN, il fallait qu'elle obtienne une régularisation au séjour.

Ainsi les possibilités de sorties se font avec l'obtention d'un récépissé avec autorisation de travail ou avec l'obtention d'une carte de type VPF.

Les personnes doivent appeler le 115 chaque jour pour prétendre à l'hébergement et cela même si elles sont prises en charges depuis un certain temps. Cette logique permet de rappeler le contexte aux familles et que bien monter que cela n'est pas quelque chose de figé dans le temps et que c'est de l'urgence et du provisoire.

Elles pourront être accueillies à partir de 17 h (le soir 18h heure d'été) et elles devront quitter les hébergement le matin à 9h.

Elles pourront bénéficier d'un petit déjeuner, d'une collation à 17h en hiver et 18h en été et d'un repas le soir.

Les familles ont la possibilité de se rendre à l'accueil de jour du Secours Catholique de 9h à 17h30. Ce lieu est géré par des bénévoles. Des activités sont proposées en journée ainsi qu'une laverie et des collations sont proposées.

Les dimanches, l'accueil de jour est géré par COALLIA, l'Abri de Nuit est ouvert en continuité. Les repas sont pris sur place et fourni par un prestataire.

Actuellement, les personnes sont prises en charge de 17h à 9h du matin en ce qui concerne les heures dites d'hiver et de 18h à 9h pour les horaires d'été. Les personnes ont la possibilité de prendre un repas le soir qui est réalisé par un membre de l'équipe éducative. Les denrées alimentaires sont données par la Banque Alimentaire ou achetées au supermarché par nos soins. Les plats qui sont proposés sont équilibrés. Une fois par semaine, une possibilité de mise à disposition de la cuisine pour les personnes qui souhaitent cuisiner (planning réalisé en amont avec un travailleur social).

Le matin, les personnes ont la possibilité de prendre un petit déjeuner à partir de 7h (collation chaude, biscuits et gâteaux sont proposés).

L'équipe se compose d'un salarié de formation TISF de COALLIA et de quatre salariés ADEFO, deux de formation Moniteur Educateur dont un qui assure la fonction de coordination et un TISF et un maitre de maison qui a pris ses fonctions en février 2023.

Le moniteur éducateur (coordinateur) est à 80% en terme d'ETP

Le TISF ADEFO (Technicien intervention social et familial) : 50 %

Le TISF COALLIA : 100%

Le Moniteur Educateur Adefo : 20%

Le maitre de Maison : 100 %

Nous avons fait le choix de renforcer l'équipe pour accompagner les personnes sur le collectif, chaque travailleur social a pu aussi se voir proposer des missions types (réfèrent devoir, réfèrent Banque Alimentaire, accompagnement à l'hygiène alimentaire...).

L'équipe travaille selon les horaires d'ouverture de la structure, et en horaire d'internat (lever, soirée et weekend). L'Abri de nuit est ouvert 365 jours.

Chaque membre de l'équipe éducative est amené à faire des levers qui interviennent à 7h du matin.

Les soirées sont couvertes par deux ou trois salariés et cela en fonction des taches à réaliser au sein du collectif (distributions de produits d'hygiène et de draps), accompagnement à la vie quotidienne, accueil du public et des partenaires.

Le coordinateur est chargé de faire les commandes auprès de nos partenaires (Banque alimentaire, Intermarché) et cela les mercredis matin.

De plus, il a la tache de réaliser avec les familles le roulement de ménages des collectifs de l'abri de nuit.

En effet, il n'y a pas de temps dédié à cette tâche et ce sont les travailleurs sociaux qui réalise le nettoyage des communs et chaque soir les résidents devront rendre propre leurs espaces de vie.

L'équipe éducative est garante de son fonctionnement, du respect des règles de vie et elle veille au bien-être des personnes accueillies (rythme de vie, devoirs scolaires...).

Un temps de réunion d'équipe a lieu tous les 15 jours, elles sont animées soit par le chef de service de la SPADA de COALLIA soit par le chef de service de l'ADEFO de l'abri de nuit. Ces réunions ont pour but de faciliter l'organisation quotidienne du site et son fonctionnement. C'est COALLIA qui gère tout l'aspect technique des locaux. De ce fait dans ce temps de réunion, les travailleurs sociaux ont l'occasion d'évoquer les problèmes techniques à résoudre et le dysfonctionnement de matériel.

Enfin, chaque situation est évoquée afin de faire le point en ce qui concerne le projet.

Des temps de réunions mensuelles sont animées avec les deux chefs de service et les familles, cela a pour objectif de rappeler les exigences liées au site de mise à l'abri et de répondre aux questions éventuelles des familles.

Les travailleuses sociales du service migrants de l'ADEFO gèrent un temps de permanence hebdomadaire et cela hors temps d'ouverture de celui-ci afin de faciliter l'accès des familles aux droits minimums. Les deux professionnelles traitent les demandes en lien avec les enfants (places en crèches, centre de loisirs, école...) afin qu'aucun n'enfant ne soit en rue en journée.

Elles traitent aussi toutes demandes liées à la santé et instruisent des demandes d'aides financières.

L'équipe mobile de psychiatrie précarité du CHS suit quelques familles, la plupart sont connues par la PASS du CHU.

Des animations ponctuelles ont lieu (Association Etincelles de clown, interventions autour de Noël...) et des séances d'aides aux devoirs sont organisées chaque mercredi soir au sein de l'abri de nuit pour dix enfants de primaires par dix bénévoles différents. Un bungalow est mis à disposition de 17 h à 20h. Un travailleur social de l'abri de nuit (TISF) est nommé « personne ressource » pour ce projet d'aide aux devoirs.

## DONNEES CHIFFREES

Composition du ménage	Nb de ménages (Eff)	Nb personnes		
		Nb d'adultes (Eff)	Nb d'enfants (Eff)	Total
Femme seule	9	9		9
Couple avec enfant(s)	36	72	69	141
Femme seule avec enfant(s)	54	54	100	154
Couple sans enfant	4	8		8
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>143</b>	<b>169</b>	<b>312</b>

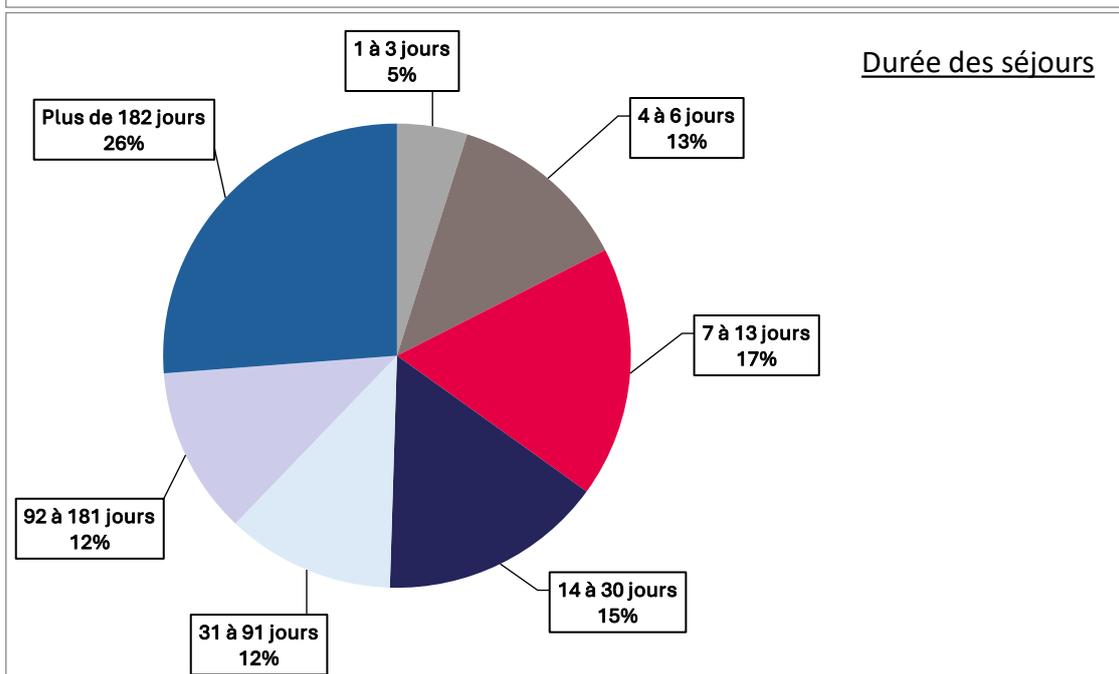
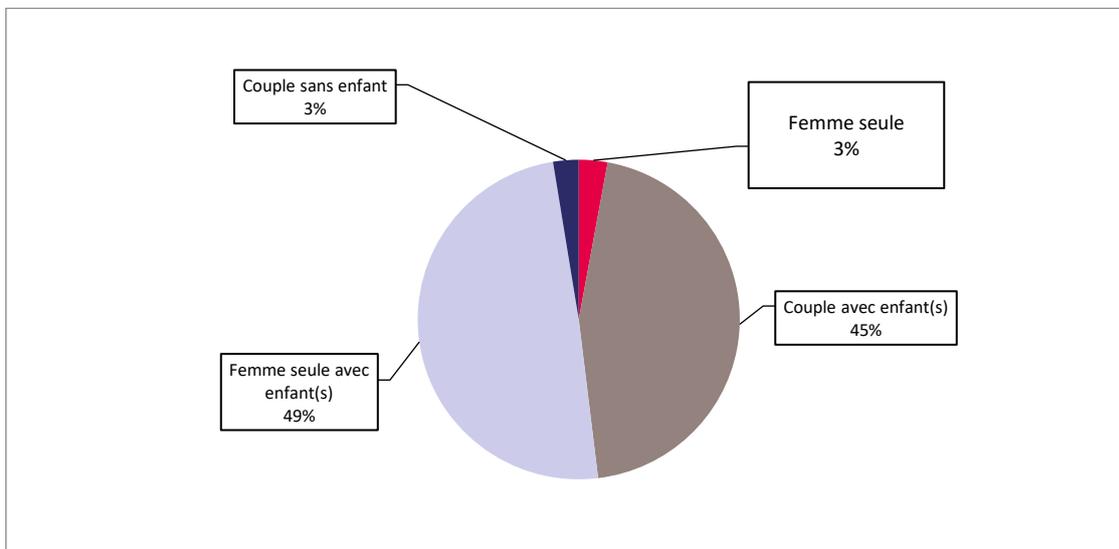
Composition du ménage	Nb de ménages (Eff)
Couple + 1 enfant	14
Couple + 2 enfant(s)	13
Couple + 3 enfant(s)	7
Couple + 4 enfant(s)	2
Femme seule + 1 enfant	26
Femme seule + 2 enfant(s)	15
Femme seule + 3 enfant(s)	9
Femme seule + 4 enfant(s)	3
Femme seule + 5 enfant(s)	1
Femme seule	9
Couple sans enfant	4
<b>Total</b>	<b>103</b>

Sexe	Eff	%
Homme	129	41
Femme	183	59
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>100</b>

Age	Eff	%
Moins de 18 ans	159	51
18-24 ans	21	7
25-29 ans	18	6
30-34 ans	32	10
35-39 ans	35	11
40-44 ans	17	5
45-49 ans	10	3
50-54 ans	7	2
55-59 ans	3	1
Plus de 60 ans	2	1
INR	8	3
<b>Total</b>	<b>312</b>	<b>100</b>

Durée des séjours	Nb de ménages (Eff)
1 à 3 jours	5
4 à 6 jours	13
7 à 13 jours	18
14 à 30 jours	16
31 à 91 jours	12
92 à 181 jours	12
Plus de 182 jours	27
<b>Total</b>	<b>103</b>

Dont moins de 3 ans = 43



**Motifs entrée sur le service Abri de Nuit -2023 - en ménage**

Motifs	Effectif
Sortants de dispositifs de la demande d'asile (PADA/MADA, CADA...)	29
Primo-arrivants	40
Errance	1
Centre Hospitalier	1
Arrivants de pays de l'Union Européenne	4
Fin d'hébergement chez des tiers	19
Autre dépt / Autre pays	6
INR	3
<b>Total</b>	<b>103</b>

**Lieux de sorties des familles hébergées à l'Abri de nuit - 2023 - en ménage**

Lieux de sorties	Effectif
Service Migrants - HU Familles ADEFO	7
Autre HU	11
Pré-CADA ou CADA	36
Départ volontaire / Solution personnelle	18
Chez des tiers	5
Fin de prise de la structure	3
<b>Total</b>	<b>80</b>

**Origine géographique de la demande-  
2023 - en ménage**

Pays d'origine	Effectif
Afghanistan	1
Albanie	13
Algérie	1
Angola	6
Arménie	5
Azerbaïdjan	1
Bangladesh	1
Cameroun	1
Centrafrique	1
Congo	8
Comores	3
Côte d'Ivoire	3
Ethiopie	1
France/DOM-TOM	2
Géorgie	9
Guinée	6
Kosovo	7
Macédoine	1
Portugal	1
RDC	20
Roumanie	5
Russie	1
Sierra Léone	1
Somalie	2
INR	4
<b>Total</b>	<b>103</b>

**Durée de séjours des ménages sorties de l'ADN**

	Eff	%
Inférieur à 8 jours	21	26
Entre 8 jours et 6 mois	46	58
Supérieur à 6 mois	13	16
<b>Total</b>	<b>80</b>	<b>100</b>

**Durée de séjours des personnes sorties de l'ADN**

	Eff	%
Inférieur à 8 jours	37	16
Entre 8 jours et 6 mois	134	57
Supérieur à 6 mois	63	27
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>100</b>

**Age Personnes sorties pour ENC**

	Effectif	%
Enfants de moins de 3 ans	37	16
Enfants de 3 à 17 ans	76	32
18-24 ans	16	7
25-35 ans	49	21
36-45 ans	31	13
46-55 ans	14	6
56-59 ans	2	1
60 ans et plus	1	0
INR	8	3
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>100</b>

## ANALYSE

### Le travail en partenariat

- ADEFO /COALLIA,

La cogestion de l'ADN par COALLIA et l'ADEFO, la qualité de la coopération est primordiale. Les taches du collectif sont assurées par des travailleurs sociaux des deux associations.

Des échanges réguliers ont lieu entre chaque membre de l'équipe éducative. Les deux chefs de service sont en lien et ils peuvent avoir l'appui si besoin du directeur adjoint du Pole Hébergement d'Urgence de l'ADEFO.

En ce qui concerne l'aspect administratif, les familles étant déboutées sont accompagnées par les travailleuses sociales de l'ADEFO tandis que pour les familles en procédure d'examen ou primo arrivantes, elles seront reçues par les collègues de COALLIA.

Le temps de permanence pour les travailleuses sociales de l'ADEFO a lieu dans les locaux du CHRS Sadi Carnot où se trouve le Service Migrants de l'ADEFO. Cela évite ainsi au personnel de l'ADN d'avoir à répondre sur le temps de l'hébergement à des questions sollicitant des réponses mobilisant des partenaires extérieurs. Et les personnes doivent en amont s'inscrire auprès des collègues qui gèrent l'hébergement, cela permet une

régulation. Aucune personne n'est reçue en rendez-vous sans être inscrite. En ce qui concerne les permanences de COALLIA, elles se trouvent au 36 rue de Bourgogne 21121 Fontaine Les Dijon.

Des réunions de l'équipe hébergement (1 tous les 15 jours) sont animées alternativement par un cadre de l'ADEFO ou un cadre de COALLIA et ce après un temps de concertation préalable.

Un compte rendu est élaboré puis transmis à chaque membre suite à la réunion d'équipe.

Cette communication entre les deux associations permet une coordination de qualité du service tant dans la gestion de l'organisation (planning prévisionnel, planning des tâches...) que dans la gestion d'équipe. Cette cohérence permet de répondre au mieux aux besoins des ménages accueillis.

#### - Le SIAO et le 115

Tous les ménages accueillis sollicitent leur mise à l'abri via le 115 chaque jour. Si une famille pour diverses raisons est absente, les places seront mises à dispositions à d'autres sollicitant une place d'hébergement d'urgence.

La plupart des ménages accueillis de façon continue sont en majorité sortants d'une structure spécifique « Asile ». Ce sont les écoutants 115 qui gèrent une liste d'attente en direction de l'ADN.

Les ménages qui sollicitent une prise en charge au sein de l'ADN, sont encore en hébergement Asile mais le plus souvent en indu.

Pour cette année encore, nous avons accueillies plus de personnes avec des titres de séjour et qui venaient pour la plupart de Mayotte ou des Comores et parfois de l'union européenne et qui avaient un contrat de travail parfois.

Lorsqu'une place est disponible au sein de l'ADN, les écoutants 115 en fonction de plusieurs critères (antériorité dans les appels, composition familiale) avertissent la structure et la famille.

#### - Secours Catholique

Depuis l'ouverture en 2019 un accueil de jour pour personnes migrantes est proposé au sein des locaux du Secours Catholique et cela du Lundi au Samedi.

Cela a permis aux familles d'avoir un lieu chaleureux afin de se poser, de faire une machine à laver si besoin, d'aller sur internet, et de créer du lien. Des personnes accueillies sont devenues aussi bénévoles, elles ont des responsabilités et elles endossent la « casquette de père aidant ».

#### - Avec d'autres acteurs

Parmi les acteurs participant à cette synergie déployée pour l'accueil de ces populations fragilisées et dont l'avenir est incertain, il importe de citer ;

- Les paroisses et bénévoles qui fournissent de nouveau un repas le midi aux familles de l'ADN depuis octobre 2021
- Le Samu Social de la Croix rouge qui accompagne physiquement parfois pour la 1<sup>ère</sup> fois les ménages à l'ADN,
- La Banque Alimentaire de Bourgogne qui nous amène une fois par semaine les denrées alimentaires,
- L'équipe mobile de psychiatrie / précarité qui intervient sur le site,
- La Pass du CHU, qui prennent en charge les ménages au CHU
- L'association Etincelles de clowns qui continue de venir régulièrement sur l'ADN proposer des improvisations, des spectacles pour les enfants et les parents et ce même dans le respect des gestes barrières liés à la crise sanitaire

- Les associations telles que la CIMADE, la Ligue des droits de l'homme, SOS refoulement ...qui accompagnent les ménages de l'ADN en qui concerne le processus administratif d'une régularisation,
- L'aide au devoir individualisée qui grâce à des intervenants bénévoles a permis d'accompagner sur certaines périodes de l'année les enfants dans leurs apprentissages. (Permanence le mercredi soir),
- La Croix Rouge qui nous a distribué de nombreux cadeaux de Noël,
- Richesse de Deux Mains qui distribuent des colis alimentaires et des vêtements
- Bienfaisance , qui propose des repas à thèmes.
- La paroisse qui nous a donné de nombreux cadeaux de Noël,
- Les personnes bénévoles qui nous livrent des viennoiseries,

Les agents des services techniques de l'ADEF0 et de COALLIA interviennent régulièrement sur le site de l'ADN. Et chaque service a ses missions déterminer en amont.

Les services de comptabilité et de ressources humaines des deux associations participent activement à l'activité.

Une société privée de sécurité intervient pour le temps de travail de nuit de 21h15 à 8h le matin.

## CONCLUSION

En 2023, nous avons accueillies des personnes avec des pathologies lourdes et parfois du handicap, des femmes seules, des familles avec des titres et des familles primo-arrivantes.

De ce fait, nous avons dû adapter la prise en charge sur notre site.

Notre objectif pour 2023 était de tenter de préserver l'équilibre entre la mise à l'abri inconditionnel en lien avec les critères définis par notre financeur et de trouver une solution adaptée et rapide pour les personnes devenues statutaires. Nous avons atteint cet objectif, les personnes qui ont obtenu un statut ont pu intégrer un hébergement ou logement. Nous avons aussi avec l'accord de nos financières pu sortir des familles qui été définies les plus fragiles et les orienter sur le service migrant.

Le principe de l'ADN et de ne laisser aucune famille dehors malgré les gestions complexes.

Nous sommes un des rares département en France à avoir mis en place un accueil pour cette typologie de public. Et pour l'année 2024, nous souhaitons améliorer les conditions de prise en charge et renforcer notre partenariat.